

6623, Bouches-du-Rhône : 1921

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 9 janvier 1921.

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits.....	445
Nombre des votants.....	445
Nombre des suffrages exprimés.....	443

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Pasquet

Prénoms : Louis

Qualification, profession, etc. : Président du Conseil général des Bouches du Rhône

Date de la naissance : 17 octobre 1867

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu..... 358

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Schrameck.....	240
M. Flaissières.....	237
M. Bergeon.....	233
M. Artaud.....	192
Divers, bulletins nuls ou voix perdues.....	363

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.. 1265

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 7 Janvier 1921.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits	445
Nombre des votants	445
Nombre des suffrages exprimés	443

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Schrameck
 Prénoms : Abraham
 Qualification, profession, etc. : Sénateur sortant
 Date de la naissance : 26 Novembre 1867

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu 240

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Jaquet	558
M. Flaissières	237
M. Bergson	253
M. Autaud	192
Divers, bulletins nuls ou voix perdues	245

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne 1465

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 9 Janvier 1921.

(1er tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits... 445
Nombre des votants... 445
Nombre des suffrages exprimés... 443

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Bergeon
Prénoms : Davoit
Qualification, profession, etc. : Notaire
Date de la naissance : 11 Février 1870

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu... 443

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Jasquet 258
M. Schramm 240
M. Plassier 237
M. Chataud 190
Divers, bulletins nuls ou voix perdues... 222

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne... 443

11-306-1919. [7938]

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 9 Janvier 1921.

(4^e tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits.....	445
Nombre des votants.....	445
Nombre des suffrages exprimés.....	443

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Flaissières
 Prénoms : Siméon
 Qualification, profession, etc. : Sénateur sortant
 Date de la naissance : 25 Mars 1857

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu.....	237
---	-----

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Gasquet.....	358
M. Schrameck.....	240
M. Bergeron.....	233
M. Artaud.....	192
Divers, bulletins nuls ou voix perdues.....	242

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne..	1265
--	------

Direction du Personnel

2^e Bureau

Paris, le 11 Janvier 1921

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs de
MM. Pasquet, Schrameck, Flaissières,
Bergeon,

élus sénateurs le 9 Janvier 1921
dans le département des Bouches-du-Rhône
j'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-
après désignés :

1^o Le tableau indiquant les résultats de l'élection
des délégués et suppléants, dressé en exécution de
l'article 6 de la loi du 2 Août 1875;

2^o La liste des électeurs sénatoriaux par ordre
alphabétique, dressé en exécution de l'art. 9 de la même loi;

3^o La liste d'emargement divisée en 3 cahiers distincts;

4^o Les feuilles de pointage au nombre de 6

5^o Le procès-verbal des opérations électorales;

6^o La notice des 4 candidats élus

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le
Président, de vouloir bien me faire accuser réception
du présent envoi.

Agrez, Monsieur le Président, l'assurance
de ma haute considération.

Com. le Ministre de l'Intérieur

Le Directeur

Monsieur le Président du Sénat

TRIBUNAL DE 1^{RE} INSTANCE DE MARSEILLE

CABINET DU PRÉSIDENT

Fermé par Nécessité

Le Président,

RM

Élections Senatoriales des
Bouches-du-Rhône du Dimanche
neuf Janvier mil neuf cent vingt-et-un

Bulletins Nuls

Le Président du Collège
Électoral

Paul Valéry

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913 ET 31 MARS 1914.

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le *9 janvier 1921*,
à *Marseille*, pour élire *quatre* sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président
du collège. — Président ou vice-pré-
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent *vingt et un*, le *neuf* du mois de *janvier*
nous (1) *Valensi Raoul Moïse*, Vice président le plus ancien
du tribunal de première instance de *Marseille*, nous sommes
rendu dans la salle de *la 1^{re} chambre* à *Marseille*
local désigné pour la réunion du collège électoral du département des *Bouches du Rhône*
convoqué en vertu du décret du *12 novembre 1920*
à l'effet d'élire *quatre* sénateurs.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont
été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. *Juverger* (*Dominique*), né le *3 avril 1869*
M. *Bois Léopold* (*Leopold*), né le *18 août 1872*
M. *Marnias* (*Guillaume*), né le *19 janvier 1882*
M. *Blanc* (*Paul*), né le *7 juillet 1890*

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Régis Louis*
(), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'orga-
nisation du Sénat et les élections des sénateurs;
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée
par la loi du 9 décembre 1884;
- 3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode
de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté
du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914;
- 7° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;
- 8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en 3 sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre	<i>A</i>	à la lettre	<i>D</i>	—	<i>156</i>	électeurs.
2 ^e Section, —	<i>E</i>	—	<i>M</i>	—	<i>166</i>	—
3 ^e Section, —	<i>N</i>	—	<i>Z</i>	—	<i>123</i>	—
4 ^e Section, —		—		—		—
5 ^e Section, —		—		—		—
6 ^e Section, —		—		—		—
7 ^e Section, —		—		—		—
8 ^e Section, —		—		—		—
9 ^e Section, —		—		—		—
10 ^e Section, —		—		—		—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs (2) de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.

(3) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1^{re} SECTION {
 Président | M. *Leydier*
 M. *Olivier*
 Scrutateurs | M. *Artaud*
 M.
 M.

2^e SECTION {
 Président | M. *Blain*
 M. *Fasso*
 Scrutateurs | M. *Jacquemus*
 M.
 M.

3^e SECTION {
 Président | M. *Delmas*
 M. *Theriac*
 Scrutateurs | M. *Pascal*
 M.
 M.

4^e SECTION {
 Président | M.
 M.
 Scrutateurs | M.
 M.
 M.

5^e SECTION {
 Président | M.
 M.
 Scrutateurs | M.
 M.
 M.

		Président.....		M.
6 ^e SECTION....	}			M.
		Scrutateurs.....		M.
				M.
				M.
		Président.....		M.
7 ^e SECTION....	}			M.
		Scrutateurs.....		M.
				M.
				M.
		Président.....		M.
8 ^e SECTION....	}			M.
		Scrutateurs.....		M.
				M.
				M.
		Président.....		M.
9 ^e SECTION....	}			M.
		Scrutateurs.....		M.
				M.
				M.
		Président.....		M.
10 ^e SECTION....	}			M.
		Scrutateurs.....		M.
				M.
				M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *quatre*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis aux lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à douze heures, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté: 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section.....	156	154	2	0	0
2 ^e Section.....	166	166	"	"	"
3 ^e Section.....	123	123	"	"	"
4 ^e Section.....					
5 ^e Section.....					
6 ^e Section.....					
7 ^e Section.....					
8 ^e Section.....					
9 ^e Section.....					
10 ^e Section.....					
TOTAUX.....	445	443	2	"	"

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents n'ont pas été comptées dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES trouvées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À									
					M. Artaud	M. Bergeron	M. Bourdon	M. Flamini	M. Pasquet	M. Pujos	M. Schramck	M. Tiber	M.	M.
1 ^{re} Section	154	2	154	"	66	78	54	80	121	61	84	4		
2 ^e Section	168	"	168	"	75	90	60	88	140	73	92	3		
3 ^e Section	123	"	123	"	51	65	47	69	97	49	64	4		
4 ^e Section														
5 ^e Section														
6 ^e Section														
7 ^e Section														
8 ^e Section														
9 ^e Section														
10 ^e Section														
TOTAUX	643	2	643	"	192	233	161	237	358	191	240	11		

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits 445
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement 445
 Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes 443

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾ 445

A DEDUIRE : Enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs ⁽²⁾ 2

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés 443

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾ 222

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. <i>Parquet Louis</i>	<i>trois cent cinquante huit</i>	<i>358</i>
M. <i>Schrameck Abraham</i>	<i>deux cent quarante</i>	<i>240</i>
M. <i>Flaisnier Simon</i>	<i>deux cent trente sept</i>	<i>237</i>
M. <i>Bergeon Benoit</i>	<i>deux cent trente trois</i>	<i>233</i>
M. <i>Artaud Louis</i>	<i>cent quatre vingt deux</i>	<i>192</i>
M. <i>Pujis Théophile</i>	<i>cent quatre vingt onze</i>	<i>191</i>
M. <i>Bouisson Fernand</i>	<i>cent soixante un</i>	<i>161</i>
M.		
Bulletins nuls (2). (<i>trois sans enveloppe</i>)..	<i>deux</i>	<i>2</i>

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. ⁽³⁾ *Parquet, Schrameck, Flaisnier et Bergeon* ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *ont* été proclamés sénateurs.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Néant.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix-sept heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section.....					
2 ^e Section.....					
3 ^e Section.....					
4 ^e Section.....					
5 ^e Section.....					
6 ^e Section.....					
7 ^e Section.....					
8 ^e Section.....					
9 ^e Section.....					
10 ^e Section.....					
TOTAUX.....					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À															
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.						
1 ^{re} Section																				
2 ^e Section																				
3 ^e Section																				
4 ^e Section																				
5 ^e Section																				
6 ^e Section																				
7 ^e Section																				
8 ^e Section																				
9 ^e Section																				
10 ^e Section																				
TOTAUX																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs ⁽²⁾

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.
En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs bulletins, les secondes avec leurs enveloppes.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽¹⁾

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. ⁽³⁾ ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-neuf heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

3^E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à dix-neuf heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt-deux heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section					
2 ^e Section					
3 ^e Section					
4 ^e Section					
5 ^e Section					
6 ^e Section					
7 ^e Section					
8 ^e Section					
9 ^e Section					
10 ^e Section					
TOTAUX					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complètes dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À														
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.				
1 ^{re} Section																			
2 ^e Section																			
3 ^e Section																			
4 ^e Section																			
5 ^e Section																			
6 ^e Section																			
7 ^e Section																			
8 ^e Section																			
9 ^e Section																			
10 ^e Section																			
TOTAUX																			

*Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins
et enveloppes réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements ..

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
Bulletins nuls (2)		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)
ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *seize* heures, heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s *3* à *8*, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s *9* à *14*, les feuilles de pointage;

Sous les n°s *15* à *18*, les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont

le détail suit :

- Bulletins trouvés sans enveloppe. *2*
- Enveloppes renfermant des bulletins blancs. *2*
- Enveloppes sans bulletin.
- Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.
- Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.
- Enveloppes non réglementaires.
- Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur.
- Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.
- Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature.
- Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents.
- Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

Arroult-Abbevi

Le Secrétaire,

E. Régis

Les Membres du bureau,

P. Iso
A. Durand
Yassin
Blanc

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement de Marseille</i>					
<i>12 cantons de Marseille</i>					
<i>Marseille</i>	<i>Richard Armand</i>	(1)	<i>Bayot Claude</i>	(1)	(1) Tous les délégués, délégués et suppléants ont accepté de remplir leurs fonctions.
	<i>Mercier Edouard.</i>		<i>Gaubaldi Paul</i>		
	<i>Camdacec Ephraïm</i>		<i>Quidibert Victor</i>		
	<i>Loeb Paul</i>		<i>Goutte Paul.</i>		
	<i>Delmas Raymond</i>		<i>Daniel Armand</i>		
	<i>Donnefoy Jean</i>				
	<i>Costes Jean</i>				
	<i>Imbert Armand</i>				
	<i>Sosten Louis</i>				
	<i>Châtard Louis</i>				
	<i>Blanc Pierre</i>				
	<i>Bajard Emile</i>				
	<i>Sabiani Simon</i>				
	<i>Vellano Pierre</i>				
	<i>Officier Antoine</i>				
	<i>Petit Elsie</i>				
	<i>Billet Jean</i>				
	<i>Barrias Guillaume</i>				
	<i>Peccaldi Joseph</i>				
	<i>Civati Philippe</i>				
	<i>Arival Augustin</i>				
	<i>Jollin Auguste</i>				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Don Louis				
	Descand Marcel				
Albauch	Honorat Albane		Deleuil Louis		
	Delestrade Louis		Delestrade Noël		
	Guiderdoni Antoine				
	Joussé Louis				
	Julien Louis				
	Pampal Théodore				
	Marin Augustin				
	Rambert Henri				
	Plantry Eugène				
<i>Canton d'Aubagne</i>					
Aubagne	Doyen Amicus		Blanc Joseph		
	Pourchet Louis		Jourdan Joseph		
	Troubat Auguste				
	Tarel Jean				
	Mille François				
	Nahay Ernest				
	Henri Antoine				
	Doyen Antonin				
	Juon Paul				
Eyres	Jougou Clément		Vong Eugène		
	Barret Louis				
Gemenos	Chobert Joseph		Kaunier Baptiste		
	Chobert Joachim				
La Penne	Colomb Jules		Pampal Stanislas		
	Dien Joseph				
<i>Canton de la Ciotat</i>					
La Ciotat	Bouton Eugène		Tauré Jules		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Pottet Auguste		Brenquier Louis		
	Tahé Honoré				
	Lassy André				
	Chicot Auguste				
	Bertrand Honoré				
	Neutaud Jules				
	Bonifay Marius				
	Bouissou Jean				
Carris	Jermine Maurice		Renoir Pierre		
	Berest Joseph				
	Inard Augustin				
Ceyreste	Julhen Alphonse		Gallaon Joseph		
	Siboy Ange				
Aguefort	Blanc Marius		Daumas Alexandre		
	Blanc Laurent				
	Cornaud Félix				
<i>Canton de Roquevaire</i>					
Roquevaire	Mauvel Louis		Daumas Antoine		
	Hubaud Joseph		Suzan Julien		
	Carroin Félix				
	Crémellat Félix				
	Laurin Alphonse				
	Duger Joseph				
Quid	Robert Jean Baptiste		Delplanque Fortuné		
	Doyer Louis		Andrieu Lucien		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Toulaud Alphonse				
	Fahr Auguste				
	Caillaud Honoré				
	Jullien Jean B ^e				
Belcastone	Gombat Richard		Fraud Théophile		
la Douillade	Cazalec Celestin		Donnet Baptiste		
	Estienne Gilbert				
Cadchac	Barraud Albert		Labane Delphin		
	Vaudano Jean				
la Vestrausse	Biletto Paul		Donis Jay Marius		
	Jayan François				
Gréasque	Dev. Leopold		Etienne Lazare		
	Séguet François				
Jaffin	Jullien Louis		Buony Delphin		
	Don Marius				
S ^t Sacourmin	Megis Abel		Christophel Amédée		
	Jullien Marius				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement d' Aix</i>					
<i>Canton d' Aix Nord</i>					
<i>Aix</i>	<i>Houland Georges</i>		<i>Daudet Jean</i>		
	<i>Raymond Jules</i>		<i>Arquier Louis</i>		
	<i>Jourdan Paul</i>		<i>Bernard Paul</i>		
	<i>Perissol Hippolyte</i>				
	<i>Diamond Paul</i>				
	<i>Petton Louis</i>				
	<i>Robin Georges</i>				
	<i>Richetier Jean</i>				
	<i>Gavaudan Henri</i>				
	<i>Hugues Richard</i>				
	<i>Vombard Emile</i>				
	<i>Conoat Stanislas</i>				
<i>St Marc</i>	<i>Sibeste Xavier</i>		<i>Viguiet Henri</i>		
<i>St Etienne</i>	<i>Mouchart Albain</i>		<i>Martin Xavier</i>		
<i>Vauvenargues</i>	<i>Gauthier Sylvain</i>		<i>Leyron Victor</i>		
<i>Penelles</i>	<i>Coste Arène</i>		<i>Planter Paul</i>		
	<i>Guis Julien</i>				
<i>Canton d' Aix Sud</i>					
<i>Equelles</i>	<i>Billet Germain</i>		<i>Niel Marcel</i>		
	<i>Lafortune Auguste</i>				
<i>Beyprieux</i>	<i>Yvonne Esprit</i>		<i>Vivier Celestin</i>		
	<i>Lelet Albert</i>				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Bone</i>					
<i>Bone</i>	<i>Aguillon Alfred</i> <i>Aubert Jean</i> <i>Gay Gabriel</i>		<i>Cassini Marius</i>		
<i>La Fare</i>	<i>Toustan Emmanuel</i> <i>Sylvestre Louis</i>		<i>Tape Antoine</i>		
<i>Cognac</i>	<i>Meuraud Daniel</i> <i>Chanheau Paul</i>		<i>Blanchard Delphin</i>		
<i>Villaux</i>	<i>Andraud Jules</i> <i>Caué Max</i>		<i>Lequin Jules</i>		
<i>Ventabren</i>	<i>Veyrier Sylvain</i> <i>Jausset William</i>		<i>Testagne Louis</i>		
<i>Vihelles</i>	<i>Louche Hippolyte</i> <i>Colton Honoré</i>		<i>Constant Louis</i>		
<i>Canton de Gardanne</i>					
<i>Gardanne</i>	<i>Bargier Charles</i> <i>Savine Victor</i> <i>Delauel Marius</i> <i>Obier Marius</i> <i>Delauel Robert</i> <i>Blanc Alexandre</i> <i>Albarot Gratien</i> <i>Vaugier Maurice</i> <i>Gould Louis</i>		<i>David Charles</i> <i>Goulet Marius</i>		
<i>Bouc bel Air</i>	<i>Grill Jules</i>		<i>Caroin Adrien</i>		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	<i>Scutet Edouard</i>				
<i>Cabès</i>	<i>Anabel Eugène</i>		<i>Vinatel Félix</i>		
	<i>Gazel Félix</i>				
<i>Binet</i>	<i>Gazel Étienne</i>		<i>Magère Emathée</i>		
	<i>Michel Ludovic</i>				
<i>Les Termes-Linacrau</i>	<i>Choc André</i>		<i>Besson Girard Antoine</i>		
	<i>Dadino Rodolphe</i>				
	<i>Aillaud Félix</i>				
<i>Septèmes</i>	<i>Edde Paul</i>		<i>Martin Marius</i>		
	<i>Maccario Jacques</i>				
	<i>Bourelly Marius</i>				
<i>Simiane</i>	<i>Oliver Eugène</i>		<i>Palmas Elise</i>		
	<i>Bagnan Henri</i>				
<i>Canton d'Istres</i>					
<i>Istres</i>	<i>David Albert</i>		<i>Lonclat Baptiste</i>		
	<i>Aguillon Baptiste</i>		<i>Fabre Marius</i>		
	<i>Pocketti Jean B^{te}</i>				
	<i>Swaran Denis</i>				
	<i>Martini Jean B^{te}</i>				
	<i>Botta François</i>				
	<i>Fouque Étienne</i>				
	<i>Barin Victor</i>				
	<i>Tessia Joseph</i>				
<i>Tournefort</i>	<i>Teardent Marius</i>		<i>Bandin Alexis</i>		
<i>Montaud</i>	<i>Jules</i>				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des su- ffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>S^t Chamas</i>	<i>Audibert Vicus Doux Louis Gautier Marcéau</i>		<i>Valérian Hauss</i>		
<i>S^t Nivè</i>	<i>Salatier Trince</i>		<i>Siège Nicolas</i>		
<i>Canton de Lambese</i>					
<i>Lambese</i>	<i>Amorvedicci Albet Giraud Emile Bus Ernest</i>		<i>Kommerat Philippe</i>		
<i>Charval</i>	<i>Alazard Louis Girard Jules</i>		<i>Imbert Fernand</i>		
<i>Sognes</i>	<i>Sagnan Louis Girard Jules</i>		<i>Goutet Célestin</i>		
<i>la Roque d'Anthéron</i>	<i>Donnard Hauss Carbannel Louis Philip Louis</i>		<i>Signoly Jules</i>		
<i>S^t Cannat</i>	<i>Callamand Victor Granier Savius</i>		<i>Archaud Savius</i>		
<i>S^t Estève</i>	<i>Chivie André</i>		<i>Danas Albet</i>		
<i>Canton de Martigues</i>					
<i>Martigues</i>	<i>Roques Jean Granier Savius Fouque Alexis Bourdol André Chivie Savius Curcan Joseph</i>		<i>François George Landon Desiré</i>		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Viano Jules				
	Vaurent Celestin				
	Euro Marius				
Carrayle Douet	Gidde Raymond		Sary François		
	Vaurent Sabin				
Chateaufort les Bains	Germain Charles		Ferand Jules		
	Guichet Sylvain				
Signac	Gouvirand Marius		Arcand Jules		
	Bigy Alexis				
Maregnane	Toux Felix		Frat Cassien		
	Euro Marius				
	Tunat Marius				
Sal de Bouc	Abel Louis		Hubert Louis		
	Bec Joseph		Gaillard Louis		
	Bondy Joseph				
	Lafarva Joseph				
	Alber Paul				
	Janier Henri				
Le Tave	Gouviran Victor		Sarde Jean Baptiste		
	Gouviran Anton				
S ^t Victor	Lauvel Marcel		Dancault Auguste		
	Ampheux Marcel				
Canton de	Seyrolles				
Seyrolles	Deianis Jules		Tous Albat		
	Drouquier Paul				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Jouques	Vacombe Jean Marie Oubegat Victorin		Rathodendy Daniel		
Trayvargues	Picanis Marcelin Leynard Auguste		Ley Adolphe		
Le Puy St Sébastien	Jacquemus Marius Lellier Justin		Lose Aimé		
St Paul les Evrances	Jaynaud Jean B ^e		Lumian Félix		
<i>Canton de Salon</i>					
Salon	Borel Marius Lyon Abraham Foutet Denis Pauthe Joseph Givard Francis Jodin Louis Jourdan Léon Baix Aimé Albinda Charles Grimaud Frédéric Layon Emile Xavier Joseph		Griaudon Philippe Monteau Dominique Lombard Louis		
Chavans	Livendel Fernand		Jaynaud Marius		
Comelles	St Etienne Emile		Gros Célestin		
Grans	Bédarides Daniel Schillet Louis Nichel François		Dauphin Charles		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
La Bèche	Saynaud Vespald		Lucie Louis		
Vancor	Tame Gustave		Giraud Anovi		
	Checlan Vital				
Miramas	Katit Vaumont		Grand Joseph		
	Pertus Auguste		Cruchement Jean B ^e		
	Tourschier Adolphe				
	Grégoire Baptiste				
	Girot Prosper				
	Seynaud Théodore				
Polseranne	Peller Edouard		Annard Jean		
	Castelas Henri				
	Arnoux Louis				
<i>Canton de Crest.</i>					
Crest	Besson Jules		Barin Alexandre		
	Drest Albéric		Cardinet Athus		
	Joly Marius				
	Martin Louis				
	Ponker Vincent				
	Bonfay Claude				
Beaucueil	Gautier Sylvain		Perlaque Augustin		
Artaud-le-Rouge	Dadet Jean B ^e		Sumran Lucien		
Turcas	Gouirand Paul		Bourcelly Victor		
	David François				
	Etienne Noël				
Lezignan	Doger Martin		Pequillat Zacharie		
	Delbato Marius				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Truybouver</i>	<i>Fabre Augustin</i> <i>Maferat Edouard</i>		<i>Vatly David</i>		
<i>Sousset</i>	<i>Regret Joseph</i> <i>Colson Paul</i>		<i>Soulet Louis</i>		
<i>S^t Antonin</i>	<i>Baurin Paul</i>		<i>Allégret Louis</i>		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Arrondissement d'Orléans</i>					
<i>Canton d'Orléans Est.</i>					
<i>Orléans</i>	<i>Chevaher Gabriel</i>		<i>Banaudon César</i>		
	<i>Cassant Louis</i>		<i>Jemandier Camille</i>		
	<i>Lauveau Vincent</i>		<i>Chauvet Laurent</i>		
	<i>Fabre Auguste</i>				
	<i>Exchard Louis</i>				
	<i>Allet Joseph</i>				
	<i>Buisson Arthur</i>				
	<i>Dumaine Étienne</i>				
	<i>Loudier André</i>				
	<i>Germain Urbain</i>				
	<i>Danchin Marcel</i>				
	<i>Montrejet Charles</i>				
<i>Soubecelle</i>	<i>Bellon Hyacinthe</i>		<i>Vimberton François</i>		
	<i>Gros Samathène</i>				
	<i>Allemand Antoine</i>				
<i>Canton d'Orléans Ouest</i>					
<i>Saint-Vincent</i>	<i>Mouillanet Étienne</i>		<i>Gallas Joseph</i>		
	<i>Joulié Théophile</i>		<i>Gauthier Étienne</i>		
	<i>Bouat Antoine</i>				
	<i>Louboucan Joseph</i>				
	<i>Gasquet Narcisse</i>				
	<i>Touget Jean</i>				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Canton de Chateaunenard</i>					
<i>Chateaunenard</i>	<i>Joulbon Jules</i>		<i>Samuel Joseph</i>		
	<i>Fuech Baptisten</i>		<i>Salles François</i>		
	<i>Chore Aristide</i>				
	<i>Nedas Antonin</i>				
	<i>Linard Jules</i>				
	<i>Pichard Gabriel</i>				
	<i>Mouret Antoine</i>				
	<i>Aulab Roger</i>				
	<i>Sautel Emile</i>				
<i>Barbantane</i>	<i>Duyfere Antonin</i>		<i>Chauvet Arille</i>		
	<i>Ardegnin Joseph</i>		<i>Crouzet Jean</i>		
	<i>Duyfere François</i>				
	<i>Bertaud Claude</i>				
	<i>Bonnet Joseph</i>				
	<i>Duyfere Louis</i>				
<i>Eyragues</i>	<i>Fouquet Auguste</i>		<i>Abaille Gabriel</i>		
	<i>Lauwet Louis</i>				
	<i>Escalier Laurent</i>				
<i>Graveson</i>	<i>Coeur Jules</i>		<i>Chamois Ferdinand</i>		
	<i>Augustin Louis</i>				
	<i>Tenier Fabrice</i>				
<i>Noves</i>	<i>Chavan Paul</i>		<i>Cardet Fumin</i>		
	<i>Lartin André</i>				
	<i>Peulet Joseph</i>				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
<i>Rognonas</i>	<i>Bertrand Simon</i> <i>Eron Noël</i> <i>Emerie Denis</i>		<i>Lambat Claude</i>		
<i>Canton d'Eyguières</i>					
<i>Eyguières</i>	<i>Jayou Louis</i> <i>Dujon Claudius</i> <i>Doutier Adolphe</i>		<i>Gardelle Joseph</i>		
<i>Albens</i>	<i>Ticard Joseph</i> <i>Couton Stanis</i>		<i>Esclanger Fern</i>		
<i>Chucille</i>	<i>Coulon Marius</i>		<i>Sectaine Jules</i>		
<i>Vamanon</i>	<i>Jaynaud Pierre</i>		<i>Gay Marius</i>		
<i>Sallemat</i>	<i>Martin Théodore</i> <i>S^t Martin Marius</i> <i>Lamouraux Auguste</i>		<i>Pichier Stanis</i>		
<i>Saurès</i>	<i>Bourque Théophile</i> <i>La font Edouard</i>		<i>Saurès Augustin</i>		
<i>Vareignes</i>	<i>Bellon Pascal</i>		<i>Pivran Alphonse</i>		
<i>Canton d'Orgon</i>					
<i>Orgon</i>	<i>Jassay Paul</i> <i>Franzi Pierre</i> <i>Moron Théophile</i> <i>Guillot Valentin</i> <i>Martin Lucien</i> <i>Magnan Jean B^{te}</i>		<i>Jaynaud Pierre</i> <i>Boite Hippolyte</i>		
<i>Cabannes</i>	<i>Ferrier Eucher</i>		<i>Hubert Auguste</i>		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Dauphin Laurent				
	Toubaud Jean				
Eygalières	Chabaud Alphonse		Launier Gaston		
	Baldouin Jean				
Bellegues	de Bonfils Raymond		Coste Joseph		
	Gassin Eypren				
S ^t André	Gourdin Gaston		Baculat Victor		
	Torture Alphonse				
Sinas	Gouin Louis		Grolher Pierre		
	Sellon Mathieu				
	Leccnier Jérôme				
Perquières	Ginoux Joseph		Bellet Louis		
Canton de S ^t Rémy					
S ^t Rémy	Jourmanille F ^{ois} N ^{os}		Gont François		
	Poulet Charles		Jourmanille F ^{ois} Grand		
	Bonnet Alphonse				
	Bertrand Casimir				
	Baillon Antoine				
	Jeymet Jean				
	Jurin Pierre				
	Bistral Laurent				
	Jourmanille Euphémie				
Les Daux	Aicaud Joseph		Choac Jean		
Maille	Simian Eypren		Barlier Louis		
	Pétra Louis				

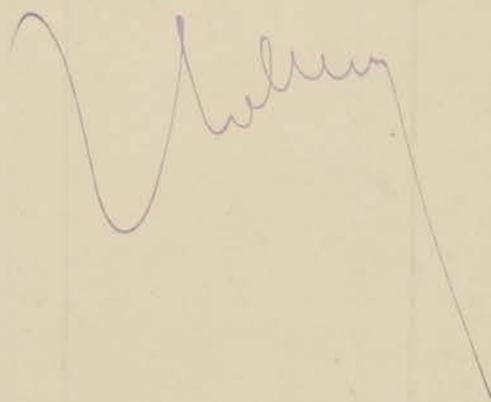
NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Maussane	Ainaud Jean B ^e		Parbesson Louis		
	Belhier Auguste				
Le Paradou	Fissot Léon		Pachet Marius		
	Benson Gabriel				
Canton des S ^{tes} Maries					
S ^{tes} Maries	Ainet Charles		Audaibat Jean-Marie		
	Soulié Joseph				
Canton de Carascon					
Carascon	Bonnet Guillaume		Bouquet Marius		
	Vassant Georges		Laurin Caille Brunet		
	Barthélemy Eugène				
	Carnière Jean				
	Dubert Louis				
	Bézet André				
	Augier Jean				
	Colombeau Joseph				
	Girard Joseph				
Boulbon	Barbier Victor		Gilles Eloi		
	S. Michel Jean, B ^e				
Les Plans	Favier Paul		Garagnon Eloi		
Vezargues	Jausserand Simon		Durand Joseph		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A *Nauvillat*, le *11 Décembre* 1920.

Le Préfet:



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
1	Abel Louis	délégué de Salte Bouc		
2	Achard Gabriel	" " Châteauneuf		
3	Adolphe Auguste	conseiller d'arrondissement		
4	Aguillon Alfred	délégué de Berre		
5	Aguillon Baptiste	" d'Arles		
6	Aillaud Félix	" des Termes-Montrou		
7	Albaret Gabriel	" de Gardanne		
8	Allinda Charles	" " Salon		
9	Alexis Louis	conseiller général		
10	Alexand Louis	délégué de Charvat		
11	Allemand Antoine	" " Foscarville		
12	Allot Joseph	" d'Arles		
13	Ambradini Coussaint	conseiller général		
14	Amourdedieu Albert	délégué de Lambesc		
15	Amphoux Marcel	" " St-Victor		
16	Andraud Jules	" " Pélaux		
17	Andigier Joseph	" " Barbentane		
18	Anaud Jean-Baptiste	" " Bruyère		
19	Anoux Louis	" " St-Jean		
20	Astaud Adrien	député		
21	Astaud Adrien	conseiller d'arrondissement		
22	Astaud Louis	conseiller général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
23	Obtier Auguste	délégué de Gardanne		
24	Obert Barthélemy	conseiller d'arrondissement		
25	Obert Jean	délégué de Berre		
26	Obert Louis	" " Carascou		
27	Obert Roger	" " Châteauneuf		
28	Obegat Victorin	" " Jougues		
29	Oudibert Lucien	" " St-Chamas		
30	Ougier Jean	" " Carascou		
31	Augustin Louis	" " Graveson		
32	Ouran Paul	" " Noves		
33	Dadelly Jean Baptiste	" " Châteauneuf St-Rémy		
34	Dadino Modeste	" des Fontaines St-Rémy		
35	Dajard Antonin	" de Marseille		
36	Daldouin Jean	" d'Espaly		
37	Dauberin Victor	" de Doullon		
38	Darel Auguste	conseiller général		
39	Dargier Charles	délégué de Gardanne		
40	Barthélemy Emmanuel	conseiller général		
41	Barthélemy Eugène	délégué de Carascou		
42	Bec Joseph	" " St-De-Berre		
43	Bedarides Daniel	" " Grans		
44	Bellon Spécimène	" " Fontvieille		
45	Bellon Pascal	" " Verny		
46	Benson Gabriel	" " Paradou		
47	Berger Joseph	" " Toquevaire		
48	Bertrand Claude	" " Barbentane		
49	Bertrand Casimir	" " St-Jémy		
50	Bertrand Henri	" " La-Croix		
51	Bertrand Siméon	" " Agnès		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
52	Besson Jules	délégué de Crêts		
53	Bezet André	" " Cavascon		
54	Bilès Jean	" " Marseille		
55	Blain Louis	conseiller d'arrondissement		
56	Blanc Alphonse	délégué de Gardanne		
57	Blanc Laurent	" " Aiguafort		
58	Blanc Maxime	" " "		
59	Blanc Paul	conseiller d'arrondissement		
60	Blanc Pierre	délégué de Marseille		
61	Blin Joseph	" " St-Jean		
62	Bouff Louis	" " St-Jean		
63	Boi Leopold	" " Gréogues		
64	Bon Léon	" " Marseille		
65	Bon Maxime	" " Jaffré		
66	Bondy Georges	" " La Roche-Bouc		
67	de Bonfils Raymond	" " Colliès		
68	Bonifay Jeanne	" " Crêts		
69	Bonifay Maxime	" " La Crotte		
70	Bonnard Louis	" " La Roque d'Anthéron		
71	Bonnefoy Jean	" " Marseille		
72	Bonnet Alphonse	" " St-Jean		
73	Bonnet Guillaume	" " Cavascon		
74	Bonnet Joseph	" " Barbentane		
75	Bonnet Emathie	conseiller général		
76	Borel Maxime	délégué de Salon		
77	Bouc Antoine	conseiller d'arrondissement		
78	Boussin Louis	" " "		
79	Bouisson Fernand	député		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
80	Bouisson Jean	délégué de la Coste		
81	Bourdet André	" " Aubergues		
82	Boungues Eusephite	" " Bouvies		
83	Boumilly Marius	" " Septèmes		
84	Bourtin Elise	conseiller d'arrondissement		
85	Boutiere Adolphe	délégué d'Espignas		
86	Doyer Antonin	" d'Aubagne		
87	Doyer Louis	" d'Auried		
88	Doyer Marius	" d'Aubagne		
89	Dremond Marius	conseiller général		
90	Dremond Paul	délégué d'Olis		
91	Drost Albice	" de Crois		
92	Druand Joseph	conseiller général		
93	Druon Arthur	délégué d'Olis		
94	Drouillanet Etienne	" de St. Louis		
95	Drouquier Paul	" " Espignas		
96	Drujère Antonin	" " Sambertane		
97	Drujère François	" " "		
98	Drujère Louis	" " "		
99	Caillat Honoré	" d'Auried		
100	Caire Luc	" de Sélaun		
101	Callamand Victor	" " St. Cannat		
102	Carnoin Fabien	" " Espignas		
103	Canavelli Jean	député		
104	Cartonnet Louis	délégué de la Roque d'Anthéron		
105	Carrière Jean	" " Corascon		
106	Cassant Louis	" d'Olis		
107	Castelas Henri	" de St. Louis		
108	Cauvet Louis	" d'Espignas		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
109	Canvet Martial	délégué de St-Victoret.		
110	Cazalie Célestine	" " la Bouillatone		
111	Ceccaldi Joseph	" " Marseille		
112	Cerati Antoine	conseiller général.		
113	Cerati Philippe	délégué de Marseille		
114	Cermolacce Florentin	" " "		
115	Chabaud Alphonse	" d'Espalion		
116	Chaix Aimé	" de Salers		
117	Chanpeau Paul	" " Cognac		
118	Chapelle Auguste	conseiller général.		
119	Charles Adrien	" "		
120	Chatard Léon	délégué de Marseille		
121	Chetlan Vital	" " Lunçay		
122	Chevalier Gabriel	" d'Orléans		
123	Cœur Jules	" de Graciosa		
124	Colomb Jules	" " la Roche		
125	Colombeau Joseph	" " Brancion		
126	Concert Stanislas	" d'Orléans		
127	Coquillat Zacharie	délégué suppléant de Igoux		
128	Corbani Frédéric	conseiller d'arrondissement		
129	Cornard Etie	délégué de Neufchatel		
130	Coste Arsène	" " Lunel		
131	Coster Jean	" " Marseille		
132	Cottet Auguste	" " la Postol		
133	Cotton Honoré	" " Nohelles		
134	Coudière André	" d'Orléans		
135	Coulet Joseph	" de Noves		
136	Coulon Henri	" d'Alençon		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
137	Coulon Marius	délégué d'Arville		
138	Coulon Paul	" de Sousset		
139	Danchin Marcel	" d'Arles		
140	Dauphin Laurent	" de Cabannes		
141	David Albert	" d'Arles		
142	David François	" de Fuscau		
143	Décanis Jules	" de Eyragues		
144	Décanis Marcel	" de Eyragues		
145	Déshade Louis	" d'Alauch		
146	Delauné Marius	" de Gardanne		
147	Delauné Robert	" " "		
148	Delbabe Marius	" " Eyragues		
149	Delmas Raymond	" " Arville		
150	Désand Marcel	" " "		
151	Detteri Louis	" d'Arles		
152	Dijon Joseph	conseiller d'arrondissement		
153	Dujon Claudius	délégué d'Eyguères		
154	Dumaine Etienne	" d'Arles		
155	Durand Michel	conseiller d'arrondissement		
156	Duverger Dominique	conseiller général.		
157	Emerie Denis	délégué de Rognonas		
158	Evacier Laurent	" d'Eyragues		
159	Echuse Henri	" d'Arles		
160	Espelly Joseph	conseiller d'arrondissement		
161	Etienne Gilbert	délégué de la Baillastone		
162	Etienne Noël	délégué de Fuscau	Daurcelly Victorin	
163	Fabre Auguste	" d'Arles		
164	Fabre Auguste	" d'Arles		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
165	Fabre Augustin	délégué de Trugloubec.		
166	Fabre Georges	conseiller général		
167	Fabre Honoré	délégué de la Crotte.		
168	Fabre Julien	conseiller général.		
169	Fened Marius	conseiller d'arrondissement		
170	Favier Eucher	délégué de Cabannes		
171	Favier Paul	" " de Blane		
172	Favier Valentin	" " de Gracq		
173	Favier Victor	conseiller d'arrondissement		
174	Fissot Veau	délégué de Savatou		
175	Flandry Eugène	" de Allanch		
176	Fortune Alphonse	" de St André		
177	Fouque Elais	" de Ardeques		
178	Fouque Etienne	" de Istres		
179	Fouquet Auguste	" de Cyragues		
180	Franzi Pierre	" de Crigon		
181	Garquet Marius	" de St Louis		
182	Gassin Eyprien	" de Solleyes		
183	Gautier Arvaceau	" de St Bernard		
184	Gautier Sylvain	" de Lucanargues		
185	Gautier Sylvain	" de Beuvencat		
186	Gavaudan Louis	" de Aiz		
187	Gay François	conseiller d'arrondissement		
188	Gay Gabriel	délégué de Bone		
189	Gazel Etienne	" de Simet		
190	Gazel Felix	" de Cabris		
191	Germain Alexis	" de Ardeques		
192	Germain Urbain	" de St Charles		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
173	Gidde Raymond	délégué de Carvy		
174	Ginoux Joseph	" " Lesquicières		
175	Girard Auguste	député		
176	Girard François	délégué de Salon		
177	Girard Jules	" " Vignes		
178	Girard Jules	" " Charcoal		
179	Girard Joseph	" " Carascou		
180	Giraud Emile	" " Rambes		
181	Giraud Hubert	député		
182	Girot Joseph	délégué de Vivannes		
183	Gombat Richard	" " Belcodène		
184	Goulet Louis	" " Gardanne		
185	Gouin Félix	conseiller général		
186	Gouin Louis	délégué de Sainas		
187	Gouran Simon	" du Jové		
188	Gouran Victor	" " "		
189	Gourand Marius	" " Gignac		
190	Gourand Paul	" " Tuvacé		
191	Gourdin Gaston	" " St-Désiré		
192	Graud Jean	conseiller général		
193	Granier Marius	délégué de Arzigues		
194	Granier Marius	" " L'Arnat		
195	Grégoire Baptiste	" " Vivannes		
196	Gull Julia	" " Bouc bel Air		
197	Grimaud Frédéric	" " Salon		
198	Gros Dominique	" " Fontvieille		
199	Guénaud Alphonse	conseiller d'arrondissement		
200	Guichet Alphonse	délégué de Châteauneuf-Larchevêque		
201	Guidardoni Antoine	" d'Allauch		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
222	Guillot Valentin	délégué d'Argon		
223	Guio Julien	" de Vincelles		
224	Henri Antoine	" d'Aubagne		
225	Hoyaud Daniel	" de Sagnac		
226	Honorat Alphonse	" d'Allauch.		
227	Houchart Hélène	" du Bédouet		
228	Hugues Richard	" d'Aix		
229	Jeardent Marius	" de Fos		
230	Jambert Marius	" " Marseille		
231	Jbnard Augustin	" " Cassis		
232	Jacqueminis Marius	" de St-Jean-le-Puy		
233	Jaurry Paul	" d'Argon		
234	Jausset Wulfran	" de Fontvieille		
235	Jausserand Simon	" " Beauvoisin		
236	Jean Victor	député		
237	Jermine Maurice	délégué de Cassis		
238	Jeymel Victor	" " St-Jean		
239	Jolin Auguste	" " Marseille		
240	Joly Marius	" de Crest		
241	Joulé Eusebe	" " St-Jean		
242	Jourdan Alfred	conseiller général.		
243	Jourdan Joseph	" "		
244	Jourdan Léon.	délégué de Salon		
245	Jourdan Paul	" d'Aix		
246	Jouval Henri	conseiller général.		
247	Joue Félix	conseiller d'arrondissement		
248	Joue Léon	délégué d'Allauch		
249	Julien Alphonse	" de Capreste		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.	OBSERVATIONS.
250	Juhon Jean-Baptiste	délégué d'Amval.		
251	Juhon Louis	" d'Allauch		
252	Juhon Louis	" de Joppin		
253	Julhen Marius	" de St-Jacques		
254	Vacombe Jean Marie	" " Jougues		
255	Vassant Georges	" " Carascon		
256	Vasont Antoine	conseiller d'arrondissement		
257	Vasont Edouard	délégué de Tuffanville		
258	Vasont Edouard	" " Lurieu		
259	Vasotune Auguste	" d'Équelles		
260	Vamoureux Auguste	" de Müllemat		
261	Vaparra Joseph	" " La Chapelle		
262	Vatière Marius	conseiller général.		
263	Vatit Laurent	délégué de Miramas		
264	Vaugier Maurice	" " Gardanne		
265	Vaurent Célestin	" " Bastiques		
266	Vaurent Sabus	" " Carny		
267	Vellane Pierre	" " Marseille		
268	Véhe Eugène	conseiller d'arrondissement		
269	Vesère André	député		
270	Vézy Clément	conseiller général		
271	Veyrier Sébastien	délégué de Ventabren		
272	Vieutaud Joseph	" " La Ciotat		
273	Vieutaud Jules	" " Fos		
274	Vélin Georges	" d'Olis		
275	Vombard Emile	" "		
276	Vyon Abraham	" de Salon		
277	Viccardi Jacques	" " Septèmes		
278	Magnan Henri	" " Simiane		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL, ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
279	Magnan Jean B ^{te}	délégué d'Éyon		
280	Magnan Louis	" de Lognes		
281	Maille Antoine	conseiller d'arrondissement		
282	Mariand Albert	délégué de Catinon		
283	Maurin Augustin	" d'Albuche		
284	Maurin Jérôme	" d'Isère		
285	Maret Louis	" de Puges		
286	Martin André	" " Aves	Cordet Timothée	
287	Martin Fernand	" " Ectis		
288	Martin Lucien	" d'Éyon		
289	Martin Théodore	" de Mallemont		
290	Martini Jean B ^{te}	" d'Isère		
291	Massias Guillaume	" de Lussac		
292	Matheron Timothée	conseiller d'arrondissement		
293	Mahay Ernest	délégué d'Aubagne	Blanc Joseph	
294	Mauréau Vincent	" d'Arles		
295	Mauviel Henri	député		
296	Mauviel Louis	délégué de Aguessain		
297	Maurin Alphonse	" " "		
298	Maurin Paul	" " St-Antoine		
299	Mauron Antoine	" " St-Rémy		
300	Mégis Abel	" " St-Jacques		
301	Mégy Alexis	" " Gignac	Picard Jules	
302	Mercier Édouard	" " Lussac		
303	Mérendol Fernand	" d'Arles		
304	Michel Emile	conseiller général		
305	Michel François	délégué de Grans		
306	Michel Jean-Baptiste	conseiller d'arrondissement		
307	Michel Victor	délégué de Binet		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
308	Miletto Paul	délégué de la Desbrousse		
309	Millaud Daniel	conseiller général		
310	Mille François	délégué d'Aubagne		
311	Millet Guzman	" d'Éguettes		
312	Mirabel Eugène	" de Cahiers		
313	Mistral Laurent	" " St-Rémy		
314	Monnaud Lucien	" " Sénas		
315	Monteset Charles	" d'Arles		
316	Mouzet Joseph	conseiller général		
317	Moussi François	député		
318	Motta François	délégué d'Arles		
319	Mouret Antoine	" de Châteaurenard		
320	Moutet Edouard	" de Beauvefranc		
321	Mouton Eugène	" la Crotte		
322	Mous Ernest	" de Lambesc		
323	Mérel François	" " Gréasque		
324	Mérel Joseph	" " Fosset		
325	Nicolas Antonin	" " Châteaurenard		
326	Nide Paul	" " Septèmes		
327	Olivier André	" des Fontaines-Vieilles		
328	Olivier Davius	" de Saint-Gilles		
329	Olivier Auguste	" " la Crotte		
330	Oliver Paul	" " Belle-Beuve		
331	Olivier Antoine	" " Marseille		
332	Olivier Eugène	" " Simiane		
333	Paolletti Jean B ^{te}	" d'Arles		
334	Pand Jean	" d'Aubagne		
335	Pascal Joseph	conseiller d'arrondissement		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
336	Jarquet Louis	conseiller général		
337	Jauthe Joseph	délégué de Salan		
338	Jayan François	" " de Pichoussac	Bonifay Maxime	
339	Jayan Louis	" d'Espignac		
340	Jayan Emile	" de Salan		
341	Jeller Edouard	" " de Salan		
342	Jellet Victor	conseiller d'arrondissement		
343	Jenin Fernand	" "		
344	Jenin Pierre	délégué de St-Jeany		
345	Joussot Hippolyte	" d'Arx		
346	Jortus Auguste	" de Miramas		
347	Petit Elodie	" " de Salan		
348	Petit Théodore	" " de Salan		
349	Philip Louis	" " de Salan		
350	Pichotin Jean	" d'Arx	Paudet Jean	
351	Pierre Eugène	conseiller général		
352	Pinet Charles	délégué de St-Jeany		
353	Pitha Louis	" de Salan	Barbier Louis	
354	Pleson Théophile	" d'Arx		
355	Pontet Denis	" de Salan	Giraudon Philippe	
356	Pontier Clément	" " de Salan		
357	Poucel Joseph	conseiller d'arrondissement		
358	Poulet Charles	délégué de St-Jeany		
359	Poulhon Jules	" " de Salan		
360	Pouchet Louis	" d'Arx		
361	Pouchier Adolphe	" de Miramas		
362	Puech Baptistin	" " de Salan		
363	Pyrane Esprit	" de Salan		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. [Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)]	OBSERVATIONS.
364	Garnbat Alexis	délégué d'Allauch		
365	Garnier Justave	" de Vincennes		
366	Garnpal Chevalier	" d'Allauch		
367	Gaymond Jules	" d'Alais		
368	Gaynaud Leopold	" de la Barbere		
369	Gebillet Louis	" de Givors		
370	Géris Louis	conseiller général		
371	Grosch Paul	délégué de Marseille		
372	Grossier Joseph	" d'Alais		
373	Grovert Joseph	" de Casais		
374	Guy Jean	conseiller d'arrondissement		
375	Guynard Auguste	délégué de Meyrargues		
376	Guynard Jean B ^e	" de St. Paul		
377	Guynard Jules	conseiller d'arrondissement		
378	Guynard Pierre	délégué de Lamaron		
379	Guynard Eledore	" " de Vaux		
380	Guyard Joseph	" d'Alais		
381	Guyard Joseph	" de Beau		
382	Guyard Louis	" de Marseille		
383	Guyard Louis	conseiller général		
384	Guyard Gustave	conseiller d'arrondissement		
385	Guyard Auguste	délégué de Marseille		
386	Robert Jean Baptiste	" d'Alais		
387	Roche Pierre	conseiller d'arrondissement		
388	Rodin Louis	délégué de Salon		
389	Rollin Justin	" au Fay ^l République		
390	Roques Jean	" de Martigues		
391	Roubaud Alphonse	" d'Alais		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
392	Boubaud Jean	délégué de Cabannes		
393	Boubaud Joseph	" " Saguenave		
394	Bouget Jean	" " St-Louis		
395	Bougon Clément	" " Luges		
396	Bouland Georges	" " d'Éta.		
397	Boumanille Féd. A. us	" " de St-Jenny		
398	Boumanille Eraphime	" " "		
399	Boustan Emmanuel	" " La Fare		
400	Boux Félix	" " Bauguenne		
401	Buer Paul	" " d'Autagne		
402	Buinat Marius	" " de Bauguenne		
403	Sabater Lucie	" " St-Nicolas		
404	Sabiani Simon	" " Baucelle		
405	Sacomar Louis	conseiller général		
406	Saint-Étienne Emile	délégué de Conzelles		
407	Saint-Martin Marius	" " Ballonsant		
408	Saint-Michel Jean	" " (Boulbon)		
409	Sanier Paul	" " La Boire		
410	Saracelle André	conseiller général		
411	Sauvey Marius	conseiller d'arrondissement		
412	Sautel Emile	délégué de Chateaugeraud		
413	Sauvane Paul	conseiller d'arrondissement		
414	Savine Victor	délégué de Gondanne		
415	Sellon Mathieu	" " Sébas		
416	Silvestre Marius	" " St-Jac		
417	Siby J. Ange	" " Capeste		
418	Simian Cyrille	" " Baillanc		
419	Sinard Jules	" " Chateaugeraud		
420	Costen Louis	" " Baucelle		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
421	Soulès Joseph	délégué des <i>Sts</i> <i>Trances</i>		
422	Suveran Denis	" d' <i>Ishe</i>		
423	Sylvestre Louis	" de <i>les Fives</i>		
424	Taddei François	conseiller général		
425	Tasso Henri	" "		
426	Tassy André	délégué de <i>la Cité</i>	<i>Tauré Jules</i>	
427	Tellier Marius	" " <i>bourbon</i>		
428	Théie Ambroise	" " <i>St Estève</i>		
429	Thobert Joachim	" " <i>Géménos</i>		
430	Thobert Joseph	" " "		
431	Thore Aristide	" " <i>Chateaufort</i>		
432	Touat Antoine	" " <i>St Louis</i>		
433	Touche Hippolyte	" " <i>Sibolles</i>		
434	Toulouzan Joseph	" " <i>St Louis</i>		
435	Tremellat Félix	" " <i>Argues</i>		
436	Tron Noël	" " <i>Argennes</i>		
437	Troubat Auguste	" d' <i>Subeyne</i>		
438	Turo Marius	" de <i>Beuignand</i>		
439	Turo Marius	" " <i>Beuignand</i>		
440	Turcan Joseph	" " "		
441	Taudano Jean	" " <i>Adolphe</i>		
442	Tiano Jules	" " <i>Beuignand</i>		
443	Vidau Leopold	conseiller d'arrondissement		
444	Villegerge Louis	" "		
445	Xavier Joseph	délégué de <i>Salon</i>		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A Carvallo, le 15 Décembre 1900.

Le Préfet:


MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *1^{er}* BUREAU DE VOTE.

(N°s *1* à *156* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le *15 Décembre 1875* et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Abel Louis délégué de Ind de Boue		<i>[Signature]</i>			
2	Achard Gabriel délégué de Chateauroux		<i>[Signature]</i>			
3	Adolphe Auguste conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
4	Aguillon Alfred délégué de Borne		<i>[Signature]</i>			
5	Aguillon Baptiste délégué de Tota		<i>[Signature]</i>			
6	Aillaud Felix délégué de Jannes Brabant		<i>[Signature]</i>			
7	Albaud Gabriel délégué de Gardanne		<i>[Signature]</i>			
8	Albinet Charles délégué de Salon		<i>[Signature]</i>			
9	Alexis Louis conseiller général		<i>[Signature]</i>			
10	Alexand Louis délégué de Châteauneuf		<i>[Signature]</i>			
11	Allouard Antoine délégué de Fontvieille		<i>[Signature]</i>			
12	Allot Joseph délégué de Châteauneuf		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Amhonné conseiller général.		<i>[Signature]</i>			
14	Amouédieu abbat délégué de Lambec		<i>[Signature]</i>			
15	Amphoux Karel délégué de St Victor		<i>[Signature]</i>			
16	Andraud Jules délégué de Velau		<i>[Signature]</i>			
17	Andigier Joseph délégué de Banbentane		<i>[Signature]</i>			
18	Anaud Jean Baptiste délégué de Naussane		<i>[Signature]</i>			
19	Anoux Louis délégué de Polissanne		<i>[Signature]</i>			
20	Antaud Adrien Député		<i>[Signature]</i>			
21	Antaud Adrien conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
22	Antaud Louis conseiller général.		<i>[Signature]</i>			
23	Astier Barthélemy délégué de Gardanne		<i>[Signature]</i>			
24	Aubert Barthélemy conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Aubert Jean délégué de Berre		<i>[Signature]</i>			
26	Aubert Louis délégué de Cavascon		<i>[Signature]</i>			
27	Aubert Joger délégué de Châteaurenard		<i>[Signature]</i>			
28	Auhégat Victorin délégué de Jouques		<i>[Signature]</i>			
29	Audibert Viccius délégué de St Chamond		<i>[Signature]</i>			
30	Augier Jean délégué de Cavascon		<i>[Signature]</i>			
31	Augustin Louis délégué de Graveson		<i>[Signature]</i>			
32	Auran Paul délégué de Rives		<i>[Signature]</i>			
33	Bachelly Jean Baptiste délégué de Châteauneuf-le-Rouge		<i>[Signature]</i>			
34	Badino Baptiste délégué des Jumeaux Brachon		<i>[Signature]</i>			
35	Bajard Antonin délégué de L'Assailly		<i>[Signature]</i>			
36	Baldouin Jean délégué de Eygalvières		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
57	Barbain Victor délégué de Boulbon		<i>[Signature]</i>			
58	Bardet Auguste conseiller général.		<i>[Signature]</i>			
59	Bargier Christa délégué de Gardanne		<i>[Signature]</i>			
60	Barthelmy Emmanuel conseiller général		<i>[Signature]</i>			
61	Barthelmy Eugène délégué de Lanas-Can		<i>[Signature]</i>			
62	Bec Joseph délégué de Saint-Bon		<i>[Signature]</i>			
63	Bédarides Paul délégué de Grans		<i>[Signature]</i>			
64	Bellon Hyacinthe délégué de Fontvieille		<i>[Signature]</i>			
65	Bellon Pascal délégué de Lameygue		<i>[Signature]</i>			
66	Benson Gabriel délégué de Paradou		<i>[Signature]</i>			
67	Berger Joseph délégué de Toquaine		<i>[Signature]</i>			
68	Bertaud Claude délégué de Barbentane		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Berhand Casimir délégué de St Rémy		<i>[Signature]</i>			
50	Berhand Henri délégué de la Cortat		<i>[Signature]</i>			
51	Berhand Siméon délégué de Sognonnes		<i>[Signature]</i>			
52	Besson Jules délégué de Creté		<i>[Signature]</i>			
53	Bezet André délégué de Curascon		<i>[Signature]</i>			
54	Billet Jean délégué de Bauscille		<i>[Signature]</i>			
55	Blain Louis conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
56	Blanc Alexandre délégué de Gardanne		<i>[Signature]</i>			
57	Blanc Lauréat délégué de Roquefort		<i>[Signature]</i>			
58	Blanc Léon délégué de Roquefort		<i>[Signature]</i>			
59	Blanc Paul conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
60	Blanc Franc délégué de Bauscille		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Blin Joseph délégué de la Jarrie		<i>[Signature]</i>			
62	Bouf Vauv délégué de St Chamard		<i>[Signature]</i>			
63	Boi Vrofold délégué de Greasque		<i>[Signature]</i>			
64	Bon Léon délégué de Basseville	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>			
65	Bon Léon délégué de Sappin		<i>[Signature]</i>			
66	Bondy Grosjean délégué de Val de Baux		<i>[Signature]</i>			
67	de Bonfils Léonard délégué de Colloges		<i>[Signature]</i>			
68	Bonifay Léonard délégué de Crest		<i>[Signature]</i>			
69	Bonifay Léonard délégué de la Croix		<i>[Signature]</i>			
70	Bonnard Henri délégué de la Roque d'Anthéron		<i>[Signature]</i>			
71	Bonnefoy Jean délégué de Basseville		<i>[Signature]</i>			
72	Bonnet Alphonse délégué de St Rémy		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Bonnet Guillaume délégué de Casarzon		<i>[Signature]</i>			
74	Bonnet Joseph délégué de Durboutane		<i>[Signature]</i>			
75	Bonnet Emoquée conseiller général		<i>[Signature]</i>			
76	Borel Léon délégué de Lillan		<i>[Signature]</i>			
77	Boue Antoine conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
78	Bouissin Louis conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
79	Bouisson Fernand député		<i>[Signature]</i>			
80	Bouisson Jean délégué de la Cité		<i>[Signature]</i>			
81	Bourdol André délégué de Nauliques		<i>[Signature]</i>			
82	Bourques Théophile délégué de Bouris		<i>[Signature]</i>			
83	Bourrelly Léon délégué de Septèmes		<i>[Signature]</i>			
84	Bourlier Eugène conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Boulière Molphe délégué d'Égguivies		<i>[Signature]</i>			
86	Boyer Antonin délégué d'Clabagne		<i>[Signature]</i>			
87	Boyer Louis délégué d'Clabagne		<i>[Signature]</i>			
88	Boyer Barth délégué d'Clabagne		<i>[Signature]</i>			
89	Diémont Barth conseiller général		<i>[Signature]</i>			
90	Diémont Paul délégué d'Clab		<i>[Signature]</i>			
91	Brest Albéric délégué des Bretons		<i>[Signature]</i>			
92	Duand Joseph conseiller général		<i>[Signature]</i>			
93	Duisson Arthur délégué d'Clab		<i>[Signature]</i>			
94	Drouillanet Eugène délégué de l'Isle d'Yeu		<i>[Signature]</i>			
95	Drouguier Paul délégué de l'Isle d'Yeu		<i>[Signature]</i>			
96	Druyer Antonin délégué de Barbentane		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
97	Bruyère François délégué de Barbantane		<i>[Signature]</i>			
98	Bruyère Louis délégué de Barbantane		<i>[Signature]</i>			
99	Caillet Honoré délégué de Aumont		<i>[Signature]</i>			
100	Cauc Jean délégué de Sélun		<i>[Signature]</i>			
101	Callamand Victor délégué de St. Lannat		<i>[Signature]</i>			
102	Camoin Félix délégué de Joquevaire		<i>[Signature]</i>			
103	Canavelle Jean délégué		<i>[Signature]</i>			
104	Catoumel Louis délégué de La Roque d'Anthéron		<i>[Signature]</i>			
105	Carrière Jean délégué des Carascou		<i>[Signature]</i>			
106	Cassant Louis délégué de Orlas		<i>[Signature]</i>			
107	Castelas Henri délégué de Flassanne		<i>[Signature]</i>			
108	Cauvet Louis délégué de Espagnac		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
109	Cauvet Antoine délégué de St Victor		<i>[Signature]</i>			
110	Cazalie Celestin délégué de la Bouilladine		<i>[Signature]</i>			
111	Ceccaldi Joseph délégué de Marseille		<i>[Signature]</i>			
112	Cerati Antoine conseiller général		<i>[Signature]</i>			
113	Cerati Philippe délégué de Marseille		<i>[Signature]</i>			
114	Cermolacce Sylvester délégué de Marseille		<i>[Signature]</i>			
115	Chabaud Alphonse délégué de Espagnole		<i>[Signature]</i>			
116	Chaix Cimé délégué de Salon		<i>[Signature]</i>			
117	Chanpeau Paul délégué de Tognac		7			
118	Chapelle Auguste conseiller général		<i>[Signature]</i>			
119	Charles Edmond conseiller général		<i>[Signature]</i>			
120	Chatard Vernon délégué de Marseille		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
121	Cherlan titul. délégué de Vançon		<i>[Signature]</i>			
122	Chvalier Gabriel délégué d'Otles		<i>[Signature]</i>			
123	Coour Jules délégué de Grasseins		<i>[Signature]</i>			
124	Colomb Jules délégué de la Penne		<i>[Signature]</i>			
125	Colombeau Joseph délégué de Carascan		<i>[Signature]</i>			
126	Concert Henri-Louis délégué d'Otles		<i>[Signature]</i>			
127	Coquillat Jachin délégué suppléant de Dupuis		<i>[Signature]</i>			
128	Corbani Ferdinand conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
129	Corrand Eugène délégué de Laquefat		<i>[Signature]</i>			
130	Coste Armand délégué de Penelles		<i>[Signature]</i>			
131	Coster Jean délégué de Marseille		<i>[Signature]</i>			
132	Cottet Auguste délégué de la Coste		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
133	Cotton Honoré délégué de Nohelles					
134	Coudière André délégué de Orléans					
135	Coulet Joseph délégué de Savoy					
136	Coulon Henri délégué de Allennes					
137	Coulon Léon délégué de Courcelles					
138	Coulon Paul délégué de Soussac					
139	Danchin Marcel délégué de Orléans					
140	Dauphin Louis délégué de Cabannes					
141	David Albert délégué de Istres					
142	David François délégué de Fuzac					
143	Décanis Julien délégué de Poppeville					
144	Décanis Marcelin délégué de Lagnac					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
145	<i>Delshade</i> Louis délégué d'Albauch		<i>[Signature]</i>			
146	<i>Delcuil</i> Kavien délégué de Gardanne		<i>[Signature]</i>			
147	<i>Delcuil</i> Robert délégué de Gardanne		<i>[Signature]</i>			
148	<i>Delherbe</i> Kavien délégué de Sagnac		<i>[Signature]</i>			
149	<i>Delmas</i> Suzanne délégué de Navarre		<i>[Signature]</i>			
150	<i>Descand</i> Marcel délégué de Navarre		<i>[Signature]</i>			
151	<i>Detlori</i> Louis délégué d'Alba		<i>[Signature]</i>			
152	<i>Dijon</i> Joseph conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
153	<i>Dujon</i> Claudius délégué d'Agucier		<i>[Signature]</i>			
154	<i>Dumaine</i> Etienne délégué d'Alba		<i>[Signature]</i>			
155	<i>Dumand</i> Rochel conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
156	<i>Duverger</i> Vernique conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent cinquante six électeurs.

A

Capeille

, le *21 Décembre* 1900.

Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent cinquante Six émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

DÉPARTEMENT
des Bouches du Rhône

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT
DU *1^{er}* BUREAU DE VOTE.

(N°s *157* à *300* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

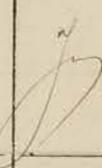
On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le *15 Décembre 1900* et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

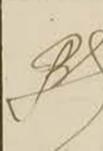
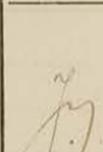
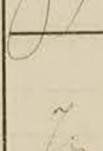
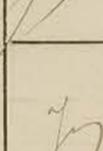
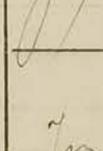
On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

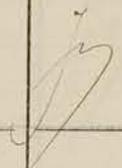
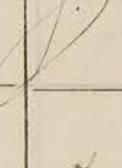
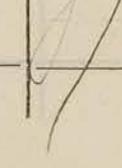
La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
157	Emerie Denis délégué de Sognonas					
153	Evatier Laurent délégué de Espagnac					
159	Eschuse Hans délégué de Chales					
160	Espelly Joseph conseiller d'arrondissement					
161	Estienne Gilbert délégué de la Bouilladine					
162	Etienne Noël délégué de Fuzean	Bourelly Victorin délégué suppléant de Fuzean				
163	Fabe Auguste délégué de Amval.					
164	Fabe Auguste délégué de Chales.					
165	Fabe Augustin délégué de Sufoubres					
166	Fabe Georges conseiller général					
167	Fabe Honoré délégué de la Costat					
168	Fabe Julien conseiller général.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
169	Fénéel Léon conseiller d'arrondissement					
170	Fénier Eugène délégué de Cabennes					
171	Fénier Paul délégué de Las Plaines					
172	Fénier Léon délégué de Gravon					
173	Fénier Victor conseiller d'arrondissement					
174	Fissot Léon délégué de Savadon					
175	Flandry Eugène délégué d'Allanb.					
176	Fortune Alphonse délégué de St. André					
177	Fouque Alain délégué de Baulgucs					
178	Fouque Eugène délégué de St. Léon					
179	Fouquet Auguste délégué de Espagnac					
180	Franzi Jean délégué d'Espagnac					

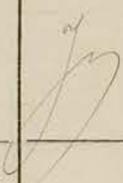
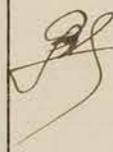
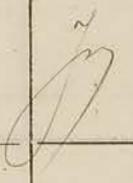
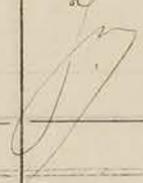
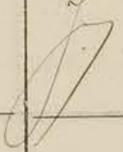
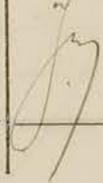
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
131	Gasquet Narcisse délégué de St Louis					
132	Gassin Cyprien délégué de Collogny					
133	Gautier Narcisse délégué de St Charles					
134	Gautier Sylvain délégué de Lauremarques					
135	Gautier Sylvain délégué de Beaurecueuil					
136	Gavaudan Henri délégué de Ais					
137	Gay François conseiller d'arrondissement					
138	Gay Gabriel délégué de Dene					
139	Gazel Eugène délégué de Aumont					
140	Gazel Félix délégué de Calais					
141	Germain Narcisse délégué de Chateaucay-Batigny					
142	Germain Urbain délégué de Aulnoy					

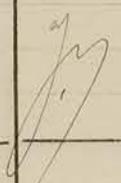
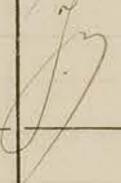
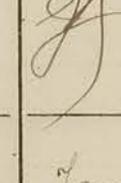
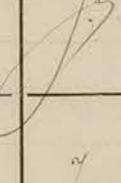
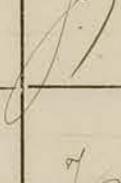
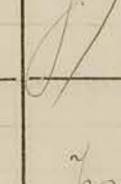
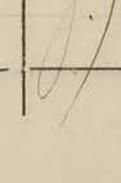
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
193	Gidde Raymond délégué de Caroy					
194	Ginoux Joseph délégué de Vezouacien.					
195	Girard Auguste député					
196	Girard François délégué de Sables					
197	Guard Jules délégué de Nogues					
198	Girard Jules délégué de Charleval					
199	Guard Joseph délégué de Cavascon					
200	Giraud Emile délégué de Vambles					
201	Giraud Hubert député					
202	Ginet Gasper délégué de Miramas					
203	Gombert Archaïs délégué de Belcastan					
204	Goulet Louis délégué de Gardanne					

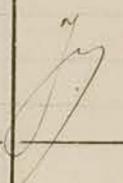
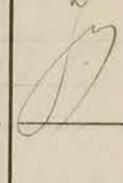
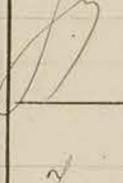
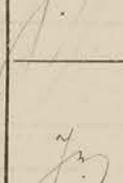
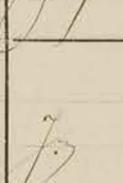
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
105	Gouin Félix conseiller général					
106	Gouin Louis délégué de Sinais					
107	Gouran Siméon délégué du Tave					
108	Gouran Victor délégué du Tave					
109	Gourand Bernard délégué de Gignac					
110	Gourand Paul délégué de Fuvreau					
111	Gourdin Gaston délégué de St. André					
112	Gouaud Jean conseiller général					
113	Gouvier Bernard délégué de Bactigues					
114	Gouvier Bernard délégué de St. Carimat					
115	Grégoire Raphaël délégué de Avamas					
116	Gill Julien délégué de Douc bel Air					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
217	Gimaud Ferdinand délégué de Salou					
218	Gros Démétrios délégué de Fontvieuille					
219	Guérand Alphonse conseiller d'arrondissement					
220	Guichet Sylvain délégué de Châteaumeuf-les-Bains					
221	Guiderdoni Antoine délégué d'Allauch.					
222	Guillet Valentin délégué d'Erpoux					
223	Guis Julien délégué de Fenouillet					
224	Henu Antoine délégué d'Aubagne					
225	Hérand Daniel délégué de Segnac					
226	Honnorat Alphonse délégué d'Allauch.					
227	Houchart Hélène délégué du Châteauneuf					
228	Hugues Richard délégué d'Arles					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
139	Jcardent Marius délégué de Fos					
140	Jmbat Marius délégué de Marseille					
141	Jnard Augustus délégué de Cassis					
142	Jacqueminus Marius délégué du Puy St. Réparate					
143	Jassy Paul délégué d'Eragny					
144	Joufflet Wulfarr délégué de Ventabren					
145	Jaurrand Simon délégué de Lezardou					
146	Jean Victor député					
147	Jermine Marius délégué de Cassis					
148	Jeymet Jean délégué de St. Lémy					
149	Jollin Auguste délégué de Marseille					
140	Joly Marius délégué de Crète.					

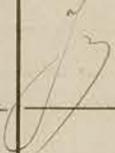
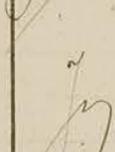
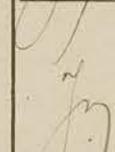
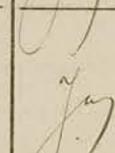
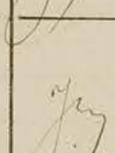
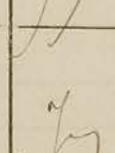
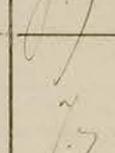
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
241	Joulé Cherphile délégué de Tard S' Louu					
242	Jourdan Alfred conseiller général.					
243	Jourdan Joseph conseiller général.					
244	Jourdan Vernon délégué de Salas					
245	Jourdan Paul délégué d'Alia					
246	Jouval Henri conseiller général.					
247	Jouze Félix conseiller d'arrondissement					
248	Jouze Vernon délégué d'Albauch					
249	Julien Alphonse délégué de Capreste					
250	Julien Jean Baptiste délégué d'Arrioch.					
251	Julien Louis délégué d'Albauch.					
252	Julien Louis délégué de Tappin					

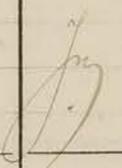
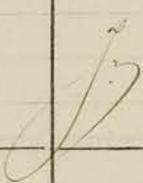
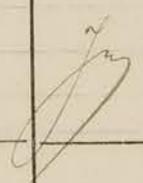
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
153	Julhen Baris délégué de St-Sasouvière					
154	Vacombe Jean Louis délégué de Souques					
155	Vassent Georges délégué de Carascou					
156	Vasont Antoine conseiller d'arrondissement					
157	Vasont Edouard délégué de Tuffoubert					
158	Vasont Edouard délégué de Nouvion					
159	Vafortune Auguste délégué d'Equilla					
160	Vamoueux Auguste délégué de Mallemat					
161	Vapana Joseph délégué de Saint-Bas					
162	Vatier Armand conseiller général					
163	Vatit Laurent délégué de Vivannes					
164	Vaugier Raouice délégué de Gardanne					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
265	Laurent Célestin délégué de Boulogne					
266	Laurent Sabine délégué de Courcy					
267	Vellanc Félix délégué de Nouzeille					
268	Véhe Eugène conseiller d'arrondissement					
269	Vesene André député					
270	Veig Aliment conseiller général					
271	Veyrier Alphonse délégué de Saint-Genès					
272	Vieutaud Joseph délégué de La Croix					
273	Vieutaud Jules délégué de Fes					
274	Robin Georges délégué d'Orléans					
275	Vombard Emile délégué d'Orléans					
276	Vyon Alphonse délégué de Lalauze					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
277	Maccario Jacques délégué de Septèmes					
278	Magnan Henri délégué de Simiane					
279	Magnan Jean-Baptiste délégué d'Orgon					
280	Magnan Louis délégué de Vognes					
281	Maille Antoine conseiller d'amortissement					
282	Maraud Albert délégué de Cadolice					
283	Marin Augustin délégué d'Allauch					
284	Marin Théodore délégué d'Isles					
285	Maret Louis délégué de Cuges					
286	Martin André délégué de Noves	Cordet Félix délégué suppléant de Noves				
287	Martin Jean délégué de Crots					
288	Martin Lucien délégué d'Orgon					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
289	Martin Césaire délégué de Nallemont					
290	Martini Jean-Baptiste délégué d'Isles					
291	Massias Guillaume délégué de Nauselle					
292	Matheron Finnin conseiller d'arrondissement					
293	Mahay Ernest délégué d'Arubagne	Blanc Joseph délégué suppléant d'Arubagne				
294	Maucau Vincent délégué d'Isles					
295	Mauvel Louis député					
296	Mauvel Louis délégué de Seguevaire					
297	Maurin Alphonse délégué de Seguevaire					
298	Maurin Paul délégué de St. Antonin					
299	Mauron Antoine délégué de St. Lémy					
300	Mégis Abel délégué de St. Valourin					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
301	Mégy Alexis délégué de Gignac.	Jules Ricard suppléant				
302	Arcais Edouard délégué de Lussat.					
303	Mérendd Fernand délégué d'Arvans.					
304	Michel Emile conseiller général.					
305	Michel François délégué de Graves.					
306	Michel Jean Baptiste conseiller d'arrondissement.					
307	Michel Vidoux délégué de Nimet.					
308	Miletto Paul délégué de la Posthousse.					
309	Millaud Pascal conseiller général.					
310	Mille François délégué d'Arbagnès.					
311	Millet Guillaume délégué d'Esquelles.					
312	Mirabel Eugène délégué de Cahiers.					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
313	<i>Cistral</i> <i>Vauvent</i> délégué de <i>S^{te} Tony</i> .					
314	<i>Monnier</i> <i>Ludovic</i> délégué de <i>Senas</i>					
315	<i>Montrefet</i> <i>Charles</i> délégué de <i>Chles</i>					
316	<i>Moizot</i> <i>Joseph</i> conseiller d'arrondissement					
317	<i>Moucci</i> <i>François</i> député					
318	<i>Motta</i> <i>François</i> délégué de <i>Isles</i>					
319	<i>Mourel</i> <i>Antoine</i> délégué de <i>Chateauroux</i>					
320	<i>Moutet</i> <i>Edouard</i> délégué de <i>Bouc bel Air</i>					
321	<i>Mouton</i> <i>Eugène</i> délégué de <i>les Aulais</i>					
322	<i>Mus</i> <i>Ernest</i> délégué de <i>Vambour</i>					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent soixante six électeurs.

A

Marseille

, le

31 Décembre

1920 .

Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

DÉPARTEMENT

des *Bouches-du-Rhône*

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *5^{ème}* BUREAU DE VOTE.

(N°s *323* à *415* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le *15^{ème} Décembre 1870* et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
523	Negrel François délégué de Guévasque		Jb.			
524	Negrel Joseph délégué de Fousset		Jb.			
525	Niedas Antonin délégué de Châteauneuf		Jb.			
526	Odde Paul délégué de Septèmes		Jb.			
527	Olivo André délégué des Femmes Mirabeau		Jb.			
528	Olivo Paul délégué de Antibes		Jb.			
529	Oliver Auguste délégué de la Cortat		Jb.			
530	Ollier Paul délégué de Salin de Bouc		Jb.			
531	Olliver Antoine délégué de Marseille		Jb.			J
532	Olliver Eugène délégué de Simeiane		Jb.			
533	Pachetti Jean B ^{te} délégué de Istres		Jb.			
534	Parrel Jean délégué de Aubagne		Jb.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
335	Jaxral Joseph conseiller d'arrondissement		Jb			
336	Jusquet Louis conseiller général		Jb			
337	Jauthe Joseph délégué de Salon		Jb			
338	Jayan François délégué de la Potherousse	Bonifay Marcel délégué suppléant de la Potherousse	Jb			
339	Jayan Louis délégué de Eyguènes		Jb			
340	Jayen Emile délégué de Salon		Jb			
341	Jello Etouard délégué de St-Bascaire		Jb			
342	Julet Victor conseiller d'arrondissement		Jb			
343	Jerin Jerman conseiller d'arrondissement		Jb			
344	Jerin Pierre délégué de St-Jouy		Jb			
345	Joussod Thippolyte délégué de Châ		Jb			
346	Jortus Auguste délégué de Narbonne		Jb			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au	au	au	
			1 ^{er} tour de scrutin.	2 ^e tour de scrutin.	3 ^e tour de scrutin.	
347	Jelit Elsée délégué de Bourseille		Jb.			
348	Jelit Chodard délégué de Magnant		Jb.			
349	Thilip Louis délégué de la Chapelle d'Anthon		Jb.			
350	Tichotin Jean délégué d'Or	Saudet Jean délégué d'Or 1 ^{er} suppl.	Jb.			
351	Tiare Eugène conseiller général		Jb.			
352	Tinet Charles délégué des Sts Bauges		Jb.			
353	Tiha Louis délégué de Baillanc	Barbier Louis délégué suppléant de Baillanc	Jb.			
354	Tlesen Theophile délégué d'Orgon		Jb.			
355	Tontet Louis délégué de Salon	Grandou Philippe délégué suppl. Salon	Jb.			
356	Tontier Bernard délégué de Crots		Jb.			
357	Touced Joseph conseiller d'arrondissement		Jb.			
358	Toulet Charles délégué de St-Jouin		Jb.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit. ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
359	Joullion Jules délégué de Châteaurenard.		Jb.			
360	Jourchet Louis délégué de Aubagne		Jb.			
361	Jourchier Adolphe délégué de Aixennes.		Jb.			
362	Jucob Baptiste délégué de Châteaurenard		Jb.			
363	Jyrame Esprit délégué de L'Arnaud.		Jb.			
364	Rambert Hauri délégué de Allauch.		Jb.			
365	Rame Gustave délégué de Langon		Jb.			
366	Rampal Elicodore délégué de Allauch		Jb.			
367	Raymond Jules délégué de Aix		Jb.			
368	Raynaud Nicolas délégué de la Barbou		Jb.			
369	Rebillet Louis délégué de Grans		Jb.			
370	Régis Louis conseiller général.		Jb.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
371	Jacob Paul délégué de Canaille		Jb.			
372	Terria Joseph délégué de Stés		Jb.			
373	Tevest Joseph délégué de Cassin		Jb.			
374	Tey Jean conseiller d'arrondissement		Jb.			
375	Teynard Auguste délégué de Neprangues		Jb.			
376	Teynaud Jean Bte délégué de St Paul		Jb.			
377	Teynaud Julien conseiller d'arrondissement		Jb.			
378	Teynaud Pierre délégué de Samanou		Jb.			
379	Teynaud Eugène délégué de Mixamas		Jb.			
380	Ticard Joseph délégué de Allouis		Jb.			
381	Ticard Joseph délégué de Baum		Jb.			
382	Tichard Marin délégué de Canaille		Jb.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
333	Richard Jean conseiller général		Jb.			
334	Rigaud Justin conseiller d'arrondissement		Jb.			
335	Rival Augustin délégué de Naves		Jb.			
336	Robert Jean-Baptiste délégué d'Arnaud.		Jb.			
337	Roche Fronçois conseiller d'arrondissement		Jb.			
338	Rodin Louis délégué de Salon		Jb.			
339	Rollin Justin délégué de St-Jean-Réparé		Jb.			
340	Roques Jean délégué de Aubergues		Jb.			
341	Roubaud Alphonse délégué d'Arnaud.		Jb.			
342	Roubaud Jean délégué de Cabannes		Jb.			
343	Roubaud Joseph délégué de Roquecaire		Jb.			
344	Rouget Jean délégué de St-Louis		Jb.			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
595	Bougon Clement délégué de Cuges		<i>Jb.</i>			
596	Bouland Georges délégué de Cuir		<i>Jb.</i>			
597	Boumanille François, Marius délégué de St. Rémy		<i>Jb.</i>			
598	Boumanille Erophime délégué de St. Rémy		<i>Jb.</i>			
599	Boustan Emmanuel délégué de la Fare		<i>Jb.</i>			
600	Boux Félix délégué de Puyvaques Mazilhane.		<i>Jb.</i>			
601	Buer Jaal. délégué de Aubagne		<i>Jb.</i>			
602	Bunnat Marius délégué de Laugmanes		<i>Jb.</i>			
603	Babater Francis délégué de St. Victor		<i>Jb.</i>			
604	Babiani Simon délégué de Casselle		<i>Jb.</i>			
605	Jacoman Louis conseiller général		<i>Jb.</i>			
606	Saint-Genne Emile délégué de Camille		<i>Jb.</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
407	Saint Martin Narcisse délégué de Mallemot		Jb.			
408	Saint Michel Jean délégué de Boullieu		Jb.			
409	Sanier Hans délégué de Port de Bouc		Jb.			
410	Saravalle André conseiller général		Jb.			
411	Sauloy Narcisse conseiller d'arrondissement		Jb.			
412	Sautel Emile délégué de Châteauneuf		ste			
413	Sauvaire Narcisse conseiller d'arrondissement		Jb.			
414	Savine Victor délégué de Gardanne		Jb.			
415	Sellon Mathieu délégué de Sures		Jb.			
416	Silvestre Narcisse délégué de St Anne		Jb.			
417	Silvy Ange délégué de Copiate		Jb.			
418	Simian Gyprien délégué de Boullieu		Jb.			

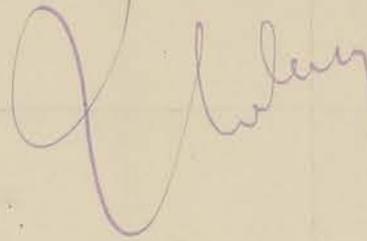
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
117	Sinard Jules délégué de Châteaumeillant		<i>J.S.</i>			
118	Sosten Louis délégué de Nauselle		<i>J.S.</i>			
119	Soulis Joseph délégué des Sts Nauds		<i>J.S.</i>			
120	Suveran Louis délégué de Stes		<i>J.S.</i>			
121	Sylvestre Louis délégué de la Fave		<i>J.S.</i>			
122	Taddei François conseiller général.		<i>J.S.</i>			
123	Tasso Louis conseiller général		<i>J.S.</i>			
124	Tasse André délégué de la Costat	Tasse Julien délégué suppléant de la Costat	<i>J.S.</i>			
125	Telha Narcisse délégué de Naussane		<i>J.S.</i>			
126	Theriv André délégué de St. Estève		<i>J.S.</i>			
127	Thobert Joseph délégué de Géménos		<i>J.S.</i>			
128	Thobert Joseph délégué de Géménos		<i>J.S.</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
431	Chao Christide délégué de Châteauneuf		<i>Jb.</i>			
432	Coat Antoine délégué de St-Louis		<i>Jb.</i>			
433	Couche Gyraud délégué de Liholle		<i>Jb.</i>			
434	Coulouvan Joseph délégué de St-Louis		<i>Jb.</i>			
435	Crimellat Félix délégué de Jaquevaine		<i>Jb.</i>			
436	Cron Noël délégué de Jognonnes		<i>Jb.</i>			
437	Croubat Auguste délégué de Aubagne		<i>Jb.</i>			
438	Curo Marius délégué de Maignane		<i>Jb.</i>			
439	Curo Marius délégué de Aubignos		<i>Jb.</i>			
440	Curcan Joseph délégué de Aubignos		<i>Jb.</i>			
441	Laudano Jean délégué de Cadet		<i>Jb.</i>			
442	Liano Julia délégué de Aubignos		<i>Jb.</i>			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *contingent deux* électeurs.

A *Marselle*, le *31 Décembre* 19*00*.

Le Préfet,



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

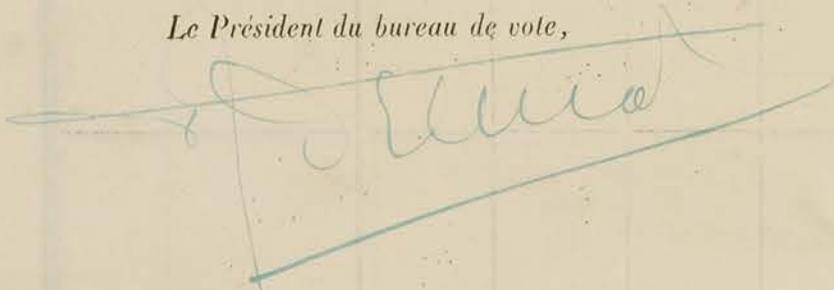
cent vingt deux
suppléants exprimés

émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

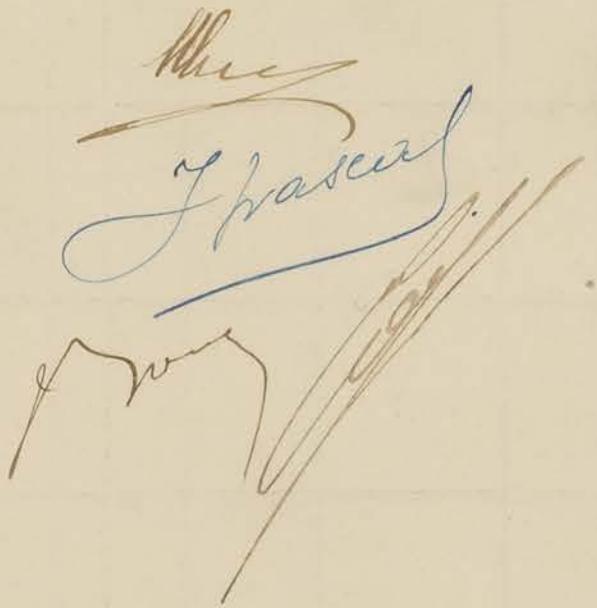
_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Liberté, Égalité, Fraternité

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 9 Janvier 1921

Louis PASQUET

Président du Conseil Général

Sénateur Sortant

Bergeon, notaire

Ch. Pujès, Supérieur

Schrameck, Sénateur Sortant

Bulletin de son
département de son

Paraffé le vendredi
massieu le neuf Janvier 1721
Le Président du collège

L. Bro
M. de

Broquel
L. Broquel

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Liberté, Egalité, Fraternité

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 9 Janvier 1921

FLAISSIÈRES Siméon

Chevalier de la Légion d'Honneur — Croix de Guerre

Maire de Marseille

Sénateur Sortant

BOUISSON Fernand

PASQUET Louis

SCHRAMCK A.

Bulletin de l'Association de
son enveloppe
Paraplet ne varistur
travaux de la nuit de janvier 1921
Le Président de l'Association
Laouel Valens

L. B. 07
Chaus
C.
i.

Garry
Hawley
Fray

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Liberté, Égalité, Fraternité

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES
du 9 Janvier 1921

Louis PASQUET

Président du Conseil Général

Sénateur Sortant

Bulletin double
ou même pour et sans le
noire enveloppe
proceede le veuf Janvier 1921

Le Président du Collège

Proverbe

P. 139

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Liberté, Égalité, Fraternité

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES
du 9 Janvier 1921

TH. PUJES

Ingénieur

de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Amal

Bulletin double
au même nom et
dans le même enveloppe
Paraphe ne tarder
traverse le neuf Janvier 1921

1921

Le Président du
college

Paul Faucher

Yann

Yann

1921

Yann

ELECTION D'UN SÉNATEUR ^{quatre} - 7 Janvier 1906 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	
M. Flaussières	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. Pasquet	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. Bousson	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. Artaud	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. Bergion	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. Schrameck	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. Juges	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. Sadoul	1																									
M. Latier	1																									
M. Eugene Rene	1																									
M. Surquin	1																									

80
121
84
66
78
84
69

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M. Flaussières																										
M. Pasquet																										
M. Bousson																										
M. Artaud																										
M. Bergion																										
M. Schrameck																										
M. Juges																										
M.																										
M.																										
M.																										

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de ^(en toutes lettres) Cent cinquante quatre ^{sufrages répartis comme suit :} _(en toutes lettres)

M. Flaussières quatrevingt
 M. Pasquet cent vingt et une
 M. Bousson cinquante quatre
 M. Artaud soixante six
 M. Bergion soixante six huit

M. Schrameck quatre vingt quatre
 M. Juges soixante neuf
 M. Sadoul une
 M. Latier une
 M. Eugene Rene une
 M. Surquin une

Marseille, le 7 Janvier 1906.

Le Président de la Section de vote,
 Lecyrie

Les Scrutateurs
 [Signatures]

NOTA. - (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). - Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.

ELECTION D'^{quatre} UN SÉNATEURS - 7 Janvier 1906 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125
M. <i>Plaisieux</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Casquet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Bouisson</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																							
M. <i>Artaud</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>																						
M. <i>Bergeon</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Schrameck</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Pufes</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																							
M. <i>Lavoul</i>	<input type="checkbox"/>																								
M. <i>Satie</i>	<input type="checkbox"/>																								
M. <i>Pierre</i>	<input type="checkbox"/>																								
M. <i>Duranger</i>	<input type="checkbox"/>																								
CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250
M. <i>Plaisieux</i>																									
M. <i>Casquet</i>																									
M. <i>Bouisson</i>																									
M. <i>Artaud</i>																									
M. <i>Bergeon</i>																									
M. <i>Schrameck</i>																									
M. <i>Pufes</i>																									
M.																									
M.																									
M.																									

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de *Cent cinquante quatre* suffrages répartis comme suit :

(en toutes lettres)

M. *Plaisieux* - *Quatre vingt*
M. *Casquet* - *Cent vingt un*
M. *Bouisson* - *Cinquante quatre*
M. *Artaud* - *Soixante six*
M. *Bergeon* - *Soixante dix huit*

(en toutes lettres)

M. *Schrameck* - *quatre vingt quatre*
M. *Pufes* - *soixante neuf*
M. *Lavoul* - *une*
M. *Satie* - *une*
M. *Pierre* - *une*
M. *Duranger* - *une*

Marseille, le 7 Janvier 1906.

Le Président de la Section de vote,

Les Scrutateurs

Leopold

Paul
Paul
Paul
Paul

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR ^{quatre} - 7 Janvier 1906 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125
M. <i>Pissier</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Pasquet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Bouillon</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Artaud</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Bergem</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Schameck</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Pufes</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Sarrul</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M. <i>Richard</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																								
M.																									

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M. <i>Pasquet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																							
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de ^{en toutes lettres} *cent cinquante dix* suffrages répartis comme suit :

M. *Pissier* - ^{en toutes lettres} *Quatre vingt huit*
M. *Pasquet* - *Cent quarante*
M. *Bouillon* - *Soixante*
M. *Artaud* - *Soixante quinze*
M. *Bergem* - *Quatre vingt dix*

M. *Schameck* - *Quatre vingt onze*
M. *Pufes* - *Soixante seize*
M. *Sarrul* - *Deux*
M. *Richard* - *une*

Marseille, le 7 Janvier 1906.

Le Président de la Section de vote,

Les Scrutateurs

[Signature]

[Signatures]

NOTA. - (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). - Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR^{quatre} - 7 Janvier 1906 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125
M. <i>Hassures</i>	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑							
M. <i>Pasquet</i>	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
M. <i>Bousson</i>	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑													
M. <i>Artaud</i>	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑											
M. <i>Bergeon</i>	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑							
M. <i>Schameck</i>	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑						
M. <i>Duges</i>	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑					
M. <i>Laveul</i>																									
M. <i>Richaut</i>																									
M.																									

88
60
85
90
92
73

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de *Cent soixant six* suffrages répartis comme suit :

Hassures quatre vingt huit
Pasquet cent quarante
Bousson soixante
Artaud soixante et quinze
Bergeon quatre vingt six

Schameck quatre vingt quinze
Duges soixant et seize
Laveul deux six
Richaut un

Marseille, le 7 Janvier 1906.

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.

Le Président de la Section de vote,
Jourdain

Les Scrutateurs
Artaud
Bousson
Hassures
Pasquet

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR - ^{quatre} 7 Janvier 1906 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	
M. <i>Plaisières</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																								
M. <i>Pasquet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																								
M. <i>Bouisson</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. <i>Artaud</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. <i>Bergeon</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. <i>Schrameck</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. <i>Pufes</i>	<input checked="" type="checkbox"/>																									
M. <i>Saravelli</i>	<input type="checkbox"/>																									
M. <i>Latier</i>	<input type="checkbox"/>																									
M. <i>Beudin</i>	<input type="checkbox"/>																									

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

ARRÊTÉ la présente feuille au nombre de ^(en toutes lettres) *Cent vingt trois* suffrages répartis comme suit :

M. *Plaisières* - ^(en toutes lettres) *Soixante neuf*

M. *Pasquet* - *Quatre vingt dix sept*

M. *Bouisson* - *quarante sept*

M. *Artaud* - *cinquante une*

M. *Bergeon* - *soixante cinq*

M. *Schrameck* - *soixante quatre*

M. *Pufes* - *quarante neuf*

M. *Saravelli* - *une*

M. *Latier* - *deux*

M. *Beudin* - *une*

Marseille, le 7 Janvier 1906.

Le Président de la Section de vote,

Les Scrutateurs

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.

ÉLECTION D'^{quatre} UN SÉNATEUR - 7 Janvier 1906 - Feuille de Dépouillement

CANDIDATS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125			
M. Haissures	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓													69	
M. Barquet	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	97
M. Bréussan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																47	
M. Artaud	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																81	
M. Bergon	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓														65	
M. Schmeck	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓														64	
M. Buges	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓																49	
M. Caronni	1																											
M. Lafire	11																											
M. Botin Gaston	1																											

CANDIDATS (suite)	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	250	
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										
M.																										

ARRÊTE la présente feuille au nombre de ^(en toutes lettres) cent vingt trois ^(en toutes lettres) suffrages répartis comme suit :

M. Hamer - Sixante neuf
M. Barquet - quatre vingt dix sept
M. Bréussan - quarante sept
M. Artaud - Cinquante et une
M. Bergon - Sixant cinq

M. Schmeck - Sixante quatre
M. Buges - Quarante neuf
M. Caronni - une
M. Lafire - ~~une~~
M. Botin - une

Marseille, le 7 Janvier 1906.

Le Président de la Section de vote,

Les Scrutateurs

NOTA. — (Extrait de la circulaire ministérielle du 4 décembre 1905). — Le dépouillement terminé, les feuilles de pointage seront arrêtées et signées par le Président et les quatre scrutateurs de la section. Elles seront ensuite remises au bureau du Collège avec les bulletins qui auraient donné lieu à contestation.